

Titre	Questionnaire relatif à la Convention du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers (Convention Apostille)
Document	Doc. prél. No 1 de janvier 2021
Auteur	ВР
Point de l'ordre du jour	Point 2.i.
Mandat	C&R No 36 du CAGP de 2019
Objectif	Recueillir des informations afin d'aider le BP dans son suivi continu de la Convention Apostille et définir les questions fondamentales à aborder lors de la réunion de la Commission spéciale.
Mesures à prendre	Pour décision □ Pour approbation □ Pour discussion □ Pour action / achèvement ⊠ Pour information □
Annexes	s.o.
Document(s) connexe(s)	Doc. Prél. No 7 de août 2021 – Synthèse des réponses au Questionnaire de 2021 relatif à la Convention Apostille

Contenu

l.	À propos de ce Questionnaire	1
II.	Instructions pour remplir le Questionnaire	1
III.	Identification	
Ques	stionnaire 1 - Questions adressées aux Parties non contractantes	3
Ques	stionnaire 2 - Questions adressées aux Parties contractantes	5
	Adhésion à la Convention Apostille	5
	Autorités compétentes	5
	Champ d'application matériel	5
	Processus d'Apostille	7
	Attestation des actes publics	7
	Demande d'une Apostille (sortante)	7
	Délivrance d'une Apostille (sortante)	8
	Registres d'Apostilles	9
	Nouvelles technologies et e-APP	10
	Problèmes liés aux Apostilles	13
	Divers	14
Ques	stionnaire 2 - Données et statistiques des Parties contractantes	16
	Statistiques	16
	e-APP	17
Infor	rmations complémentaires et documents justificatifs	18

I. À propos de ce Questionnaire

En vue de préparer une réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers (« Convention Apostille ») et le 12e Forum international sur le Programme Apostille électronique (e-APP) la précédant – les deux événements étant prévus en octobre 2021, le Bureau Permanent a élaboré le Questionnaire suivant. Les réponses au présent Questionnaire aideront le Bureau Permanent dans son suivi continu de la Convention Apostille et les informations et opinions fournies par les Parties permettront de définir quelles seront les questions fondamentales qui devront être abordées lors de la réunion de la Commission spéciale. Afin de faciliter les discussions lors de cette réunion, le Bureau Permanent préparera un document regroupant les réponses et résumant ce qui est ressorti de ces réponses.

Les Parties sont priées de bien vouloir soumettre leur Questionnaire rempli avant le vendredi 26 mars 2021.

II. Instructions pour remplir le Questionnaire

Les autorités doivent répondre à chaque question :

- en cochant la case prévue à cet effet (le cas échéant, plusieurs cases peuvent être cochées); et / ou
- en saisissant le texte dans le champ prévu à cet effet.

Les Parties contractantes sont priées de soumettre une réponse unique qui tient compte de toutes les Autorités compétentes et des unités territoriales dans lesquelles la Convention Apostille s'applique. Cela peut inclure des pratiques différentes entre les Autorités compétentes ou entre les unités territoriales.

À la fin du Questionnaire, il vous sera possible d'ajouter des informations supplémentaires / des documents justificatifs. Il peut s'agir de ressources destinées au grand public ou de lignes directrices destinées au personnel de l'Autorité compétente, ainsi que d'une décision de justice récente, d'une évolution législative, d'un livre, d'un article ou d'un ouvrage publié ayant trait au fonctionnement de la Convention Apostille. Veuillez vous assurer de réunir les fichiers pertinents.

Les informations recueillies dans ces réponses seront publiées sur l'Espace Apostille du site web de la HCCH, sauf indication contraire, ou si la question en dispose autrement. Veuillez indiquer clairement les réponses qui ne doivent pas être publiées sur le site web.

Veuillez noter que :

- vous pouvez sauvegarder vos réponses au présent Questionnaire à tout moment en appuyant sur le bouton « reprendre plus tard » en bas à gauche de votre écran. Il vous sera demandé de créer un nom et un mot de passe que vous devrez ensuite saisir à nouveau lorsque vous souhaiterez continuer à renseigner le Questionnaire.
- si vous souhaitez revenir à une question précédente lorsque vous remplissez le présent Questionnaire, il vous suffit d'appuyer sur le bouton « précédent » en bas de la page et non sur le bouton « retour » de votre navigateur web.

III. Identification

Nom de l'État / de la Partie contractante :	
Ces coordonnées ne seront pas publiées da	ans le cadre de la réponse au Questionnaire.
Nom et titre de la personne à contacter :	
Nom de l'autorité / du service :	
Numéro de téléphone :	
Adresse électronique :	

Questionnaire 1 – Questions adressées aux Parties non contractantes

1.	Pourquoi votre État n'est-il pas Partie à la Convention Apostille ?	[a] [b]	la Le lé	question relative au fa Convention n'a jamais e droit interne de votre É galisation des actes pub rmalité similaire).	été étudiée en détail. État n'exige pas la
		[c]	Vc qu ac	ous êtes préoccupé par le génère actuellement etes.	la légalisation des
		[d]	in de	existe des obstacles juri terne de votre État qui v evenir Partie – veuillez p nsérer la réponse]	ous empêchent de
		[e]	D'	autres questions spécif onvention vous empêch veuillez préciser :	
		[f]	Αι	nsérer la réponse] atre – veuillez préciser : nsérer la réponse]	
2.	Étudiez-vous / avez-vous l'intention d'étudier la Convention Apostille, en vue de devenir Partie à l'avenir ?	[a]	ľé ď	ui, nous sommes actuel étudier – veuillez précise adhésion : nsérer la réponse]	
		[b]	Ōι	ui, nous avons l'intentio	n de l'étudier à
		[c]		venir. on.	
	les Parties ayant répondu par l'affirmative à la	[a] Oui, nous envisageons la composante			
question 2.2.1. Tenez-vous compte de l'e-APP dans le cadre de		« e-Apostille ». [b] Oui, nous envisageons la composante			
	cette étude ?	[c]		e-Registre ». on.	
3.	Les actes publics étrangers sont-ils exemptés	[a]		ui, en vertu du droit inte	rne - veuillez
	de légalisation en vertu du droit interne de votre État, de votre pratique ou de tout accord		į [ir	éciser : nsérer la réponse]	
	bilatéral / multilatéral ?	[b]		ui, dans le cadre d'acco latéraux / multilatéraux	
		[c]		nsérer la réponse] on.	
4.	Combien de légalisations ont été effectuées par vos autorités au cours de chacune des années			Documents sortants ¹	Documents entrants ²
	suivantes?	2016	6	[insérer la réponse]	[insérer la réponse]
		2017	7	[insérer la réponse]	[insérer la réponse]
		2018		[insérer la réponse]	[insérer la réponse]
				[insérer la réponse]	[insérer la réponse]
		2020		[insérer la réponse]	[insérer la réponse]
5.	Souhaiteriez-vous participer à la réunion de la Commission spéciale de 2021 sur le fonctionnement pratique de la Convention Apostille?	[b] O		ui, si possible, en persor ui, par vidéoconférence. on.	

Légalisations effectuées par le ministère des Affaires étrangères de votre État (ou équivalent) sur des documents établis sur votre territoire.

² Légalisations effectuées par vos consulats / ambassades sur un autre territoire pour des documents établis au sein de ce territoire.

6. Existe-t-il des sujets spécifiques ou des questions pratiques que vous aimeriez voir abordés lors de la réunion de la Commission spéciale de 2021 ? Si oui, souhaitez-vous que votre réponse à cette question soit publiée sans que votre autorité ou votre État ne soient mentionnés ?	[a] Oui – veuillez préciser : [insérer la réponse] [b] Non.
7. Avez-vous des suggestions qui pourraient aider à la promotion, à la mise en œuvre ou au fonctionnement de la Convention Apostille ? Si oui, souhaitez-vous que votre réponse à cette question soit publiée sans que votre autorité ou votre État ne soient mentionnés ?	[a] Oui – veuillez préciser : [insérer la réponse] [b] Non.
8. Souhaiteriez-vous participer au 12e Forum international sur l'e-APP (qui se tiendra en même temps que la réunion de la Commission spéciale) ?	[a] Oui, si possible, en personne.[b] Oui, par vidéoconférence.[c] Non.
9. Existe-t-il des sujets spécifiques ou des questions pratiques que vous aimeriez voir abordés au Forum e- APP ? Si oui, souhaitez-vous que votre réponse à cette question soit publiée sans que votre autorité ou votre État ne soient mentionnés ?	[a] Oui – veuillez préciser : [insérer la réponse] [b] Non.
10. Le Bureau Permanent prépare actuellement une 2º édition du Manuel Apostille. Y a-t-il des sujets spécifiques, des suggestions de présentation ou de formatage, ou d'autres propositions à insérer ? Veuillez noter que les réponses à cette question ne seront pas intégrées dans le premier projet de la 2º édition. Le BP en tiendra compte dans la préparation des projets ultérieurs. Si oui, souhaitez-vous que votre réponse à cette question soit publiée sans que votre autorité ou votre État ne soient mentionnés ?	[a] Oui – veuillez préciser : [insérer la réponse] [b] Non.

Questionnaire 2 – Questions adressées aux Parties contractantes

Adhé	Adhésion à la Convention Apostille				
1.	Avez-vous adhéré à la Convention après 2010 ?	[a] [b]	Oui. Non.		
Pour 1 2010 1.1.	les Parties qui ont adhéré à la Convention après Une législation de mise en œuvre a-t-elle été nécessaire afin de donner force de loi à la Convention Apostille ?	[a]	Oui – veuillez préciser : [i] Les dispositions ou la loi de mise en œuvre, et la date d'entrée en vigueur. [insérer la réponse] [ii] Veuillez inclure un lien ou télécharger le document dans la section « Informations complémentaires et documents justificatifs » : [insérer la réponse] Non.		
2.	Les actes publics étrangers sont-ils exemptés de légalisation en vertu du droit interne de votre État, de votre pratique ou de tout accord bilatéral / multilatéral (à l'exclusion de la Convention Apostille) ?	[a] [b] [c]	Oui, en vertu du droit interne – veuillez préciser : [insérer la réponse] Oui, dans le cadre d'accords bilatéraux / multilatéraux – veuillez préciser : [insérer la réponse] Non.		
Auto	rités compétentes				
	Combien d'Autorités compétentes avez-vous désignées dans le cadre de la Convention Apostille ? e information n'est pas disponible, veuillez en préciser on et fournir un nombre approximatif.	[insér	rer la réponse]		
4.	Vos missions diplomatiques à l'étranger sont- elles impliquées dans le processus de délivrance d'une Apostille ?	[a] [b] [c]	Oui, nos missions diplomatiques délivrent des Apostilles. Oui, nos missions diplomatiques servent d'intermédiaires entre le demandeur et l'Autorité compétente (par ex., transmission des demandes et des Apostilles une fois émises) – veuillez préciser les mesures prises : [insérer la réponse] Non, mais l'implication des missions diplomatiques dans le processus d'émission d'Apostilles est envisagée. Non.		
Char	Champ d'application matériel				
5.	La notion d'« acte public » est-elle définie dans le droit interne de votre État ?	[a] [b]	Oui – veuillez inclure une définition et une référence à la législation pertinente : [insérer la réponse] Non.		
6.	Avez-vous rencontré des difficultés pour qualifier un « acte public » aux fins de la Convention Apostille ?	[a]	Oui – veuillez préciser les documents qui ont entraîné des difficultés et comment celles-ci ont été résolues : [insérer la réponse] Non.		

7.	L'exclusion des « documents établis par des agents diplomatiques ou consulaires » (art. 1(3)(a)) du champ d'application de la Convention Apostille a-t-elle soulevé des difficultés ?	[a] [b] [c]	Oui, en tant qu'État d'origin préciser : [insérer la réponse] Oui, en tant qu'État de dest préciser : [insérer la réponse] Non.		
Pour quest 7.1.	les Parties ayant répondu par l'affirmative à la ion 7. Comment les lignes directrices précédentes sur l'interprétation de l'art. 1(3)(a) ont-elles permis de résoudre ces difficultés ? (par ex., l'interprétation « extrêmement restrictive » mentionnée dans la C&R No 10 de la CS de 2016).	[insé	rer la réponse]		
8.	Pensez-vous que l'art. 1(3)(a) est justifié dans le contexte du fonctionnement moderne de la Convention ?	[a] [b]	Oui. Non.		
9.	L'exclusion des « documents administratifs ayant trait directement à une opération commerciale ou douanière » (art. 1(3)(b)) du champ d'application de la Convention Apostille a-t-elle soulevé des difficultés ?	[a] [b]	Oui, en tant qu'État d'origin préciser : [insérer la réponse] Oui, en tant qu'État de dest préciser : [insérer la réponse] Non.		
Pour quest 9.1.	les Parties ayant répondu par l'affirmative à la ion 9. Comment les lignes directrices précédentes sur l'interprétation de l'art. 1(3)(b) ont-elles contribué à résoudre ces difficultés ? (par ex., l'interprétation « extrêmement étroite » mentionnée dans la C&R No 10 de la CS de 2016).	[insé	rer la réponse]		
10.	Pensez-vous que l'art. 1(3)(b) est justifié dans le contexte du fonctionnement moderne de la Convention ?	[a] [b]	Oui. Non.		
11.	Délivrez-vous des Apostilles (sortantes) ou			Délivre	Accepte
	acceptez-vous des Apostilles (entrantes) pour l'une des catégories de documents suivantes ?		Certificats d'origine	[a]	[b]
			Certificats d'exportation	[c]	[d]
			Certificats d'importation	[e]	[f]
		gouv	Certificats de santé et de sécurité délivrés par les autorités ou agences ernementales compétentes	[g]	[h]
		Certi	ficats d'enregistrement des produits	[i]	נט
			Certificats de conformité	[k]	[1]
		à	tificats d'utilisateur final (cd., les documents certifiant le l'acheteur est l'utilisateur final des biens acquis)	[m]	[n]
			Factures commerciales	[0]	[p]

Processus d'Apostille Attestation des actes publics Certains de vos actes publics requièrent-ils une Oui, une attestation intermédiaire est requise 12. [a] autre attestation intermédiaire avant qu'une pour certaines catégories d'actes publics. Apostille soit délivrée ? Non, une attestation intermédiaire n'est [b] requise pour aucun acte public; les Apostilles sont délivrées directement sur l'acte public. Catégorie d'acte public Pourquoi l'attestation est-elle requise ? Pour les Parties ayant répondu par l'affirmative à la question 12. [insérer la réponse] [insérer la réponse] 12.1. Quelles catégories d'actes publics requièrent [insérer la réponse] [insérer la réponse] une attestation intermédiaire et pourquoi? [insérer la réponse] Demande d'une Apostille (sortante) 13. Comment demander une Apostille? En personne. [a] Par courrier. [b] Par courrier électronique. [c] Par le biais d'un site web. [d] Autre - veuillez préciser : [e] [insérer la réponse] 14. Lorsqu'une Apostille est délivrée, vous Oui, dans le formulaire de demande. [a] renseignez-vous sur l'État de destination ? [b] Oui, cela est fait oralement. Parfois - veuillez préciser : [c] [insérer la réponse] [d] Non. 15. Combien de temps faut-il pour qu'une Apostille Autres Demande en demandes (à soit délivrée ? Demandes personne partir de la (Apostille réception) d'e-Apostille (Apostille papier) papier) Immédiat [b] [a] [C] Le même jour [d] [e] [f] Le jour [i] [g] [h] ouvrable suivant Dans un délai [1] [j] [k] de cinq jours ouvrables Autre -[insérer [insérer la [insérer la veuillez réponse] réponse] réponse1 préciser 16. Oui, il existe un tarif unique pour toutes les Votre Autorité compétente exige-t-elle des frais [a] pour la délivrance d'une Apostille? Apostilles - veuillez en préciser le montant : [insérer la réponse] [b] Oui, mais le tarif dépend, par ex., de la catégorie d'acte(s) public(s), de l'Autorité compétente ou du type de demande - veuillez préciser le montant et les conditions : [insérer la réponse] [c] Non.

Délivrance d'une Apostille (sortante)

17. Comment l'origine d'un acte public est-elle Autorité compétente unique : [a] vérifiée aux fins de la délivrance d'une Apostille Une base de données sous forme papier (c.-à-d., la vérification de la véracité de la de spécimens de signatures / sceaux / signature, de la qualité du signataire et de timbres. l'identité du sceau ou timbre (art.5(2))? [ii] Une base de données électronique de spécimens de signatures / sceaux / [iii] Vérification numérique automatique (aucune base de données). [iv] Autre - veuillez préciser : [insérer la réponse] [b] Autorités compétentes multiples : Une base de données unique et centralisée de spécimens de signatures / sceaux / timbres, conservée sous forme papier. [ii] Une base de données unique, centralisée, de spécimens de signatures / sceaux / timbres, conservée sous forme électronique. [iii] Plusieurs bases de données distinctes de spécimens de signatures / sceaux / timbres, toutes sur papier. Plusieurs bases de données distinctes [iv] de spécimens de signatures / sceaux / timbres, toutes sous forme électronique. Plusieurs bases de données distinctes [v] de spécimens de signatures / sceaux / timbres, certaines sous forme papier, d'autres électroniques. Vérification numérique automatique [vi] (aucune base de données). [vii] Autre - veuillez préciser : [insérer la réponse] 18. Comment une Autorité compétente traite-t-elle L'Autorité compétente prend contact avec [a] les situations où elle n'est pas en mesure de l'autorité de délivrance pour confirmer la vérifier l'origine de l'acte public ? véracité, délivre l'Apostille, puis ajoute la nouvelle signature, le timbre ou le sceau à la base de données. [b] L'Autorité compétente prend contact avec l'autorité de délivrance pour confirmer la véracité mais ne délivrera pas l'Apostille avant que la nouvelle signature, le nouveau timbre ou le nouveau sceau ne soit ajouté à la base de données. L'Autorité compétente rejette l'acte. [c] Autre - veuillez préciser : [d] [insérer la réponse] Dans une langue - veuillez préciser : 19. Dans quelle(s) langue(s) les 10 éléments [a] standards de vos Apostilles sont-ils [insérer la réponse] En deux langues - veuillez préciser : disponibles? [b] [insérer la réponse] En trois langues - veuillez préciser : [c] [insérer la réponse] [d] Autre - veuillez préciser : [insérer la réponse]

20.	Dans quelle(s) langue(s) les champs vides de vos Apostilles sont-ils remplis ? Comment les champs vides de vos Apostilles sont-ils remplis ?	[e] [f] [g] [h] [a] [b]	Dans une langue – veuillez préciser : [insérer la réponse] En deux langues – veuillez préciser : [insérer la réponse] En trois langues – veuillez préciser : [insérer la réponse] Autre – veuillez préciser : [insérer la réponse] À la main. En utilisant des logiciels informatiques – veuillez préciser : [insérer la réponse]
		[c]	Autre – veuillez préciser : [insérer la réponse]
Reg	stres d'Apostilles		
22.	Comment est tenu votre registre d'Apostilles, requis par l'article 7 ?	[a]	Autorité compétente unique : [i] Formulaire électronique, accessible au public en ligne (e-Registre). [ii] Formulaire électronique, non accessible au public en ligne. [iii] Formulaire papier. [iv] Autre – veuillez préciser :
23.	Quelles sont les données contenues dans votre registre d'Apostilles ?	[a] [b] [c] [d] [e] [f] [g] [h] [i]	Numéro et date de l'Apostille (obligatoire). Nom et qualité de la personne qui signe le document et / ou le nom de l'autorité dont le sceau ou le timbre est apposé (obligatoire). Nom et / ou type de document sous-jacent. Description du contenu du document sous-jacent. Nom du demandeur. État de destination. Copie de l'Apostille. Copie du document sous-jacent. Autre – veuillez préciser: [insérer la réponse]

24.	Existe-t-il une limite à la durée de conservation des enregistrements dans le registre d'Apostilles ?	[a] [b] [c]	Oui, jusqu'à cinq ans. Oui, entre cinq et dix ans. Oui, autre – veuillez préciser : [insérer la réponse] Non.
25.	Si votre registre n'est <i>pas</i> accessible au public, à quelle fréquence vos Autorités compétentes reçoivent-elles des demandes de vérification d'une Apostille qu'elles ont délivrée dans le registre?	[a] [b] [c] [d] [e] [f]	Jamais. Une fois par an. Entre 2 et 10 fois par an. Entre 10 et 20 fois par an. Plus de 20 fois par an. Inconnu. Sans objet, le registre est accessible au public.
Nou	velles technologies et e-APP		
26.	En vertu du droit interne de votre État, reconnaissez-vous les signatures électroniques / numériques comme fonctionnellement équivalentes aux signatures manuscrites (cà-d. qu'un acte public peut être signé électroniquement) ?	[a]	Oui - veuillez préciser : [i] Les dispositions ou la loi de mise en œuvre, et la date d'entrée en vigueur. [insérer la réponse] [ii] Le champ d'application et les éventuelles exclusions de la législation. [insérer la réponse] [iii] Veuillez inclure un lien ou télécharger le document dans la section « Informations complémentaires et documents justificatifs » : [insérer la réponse]
		[b]	Non.
27.	En vertu du droit interne de votre État, les actes publics sont-ils ou peuvent-ils être établis sous forme électronique (qu'ils soient ou non destinés à être utilisés à l'étranger dans le cadre de la Convention) ?	[a] [b]	Oui. Non, les actes publics ne sont jamais établis sous forme électronique.
quest	les Parties ayant répondu par l'affirmative à la ion 27. Quelles catégories d'actes publics sont établis, ou peuvent être établis, sous forme électronique (qu'ils soient ou non destinés à être utilisés à l'étranger dans le cadre de la Convention)?	[a] [b] [c] [d] [e] [f] [g] [h] [i] [m] [o] [p] [q]	Tous les actes publics. Les documents d'état civil (par ex., les certificats de naissance, de décès et de mariage) et les certificats de capacité matrimoniale. Autres documents administratifs (notamment les décisions rendues par des tribunaux administratifs ou des organes de décision). Extraits des registres du commerce et autres registres. Authentification notariale des signatures. Autres actes notariés. Diplômes et autres documents d'études. Les documents judiciaires, notamment les jugements. Brevets ou autres documents relatifs aux droits de propriété intellectuelle. Documents relatifs aux adoptions. Traductions. Certificats médicaux ou de santé. Casier judiciaire. Certificats d'importation ou d'exportation. Certificats de conformité. Autre – veuillez préciser: [insérer la réponse]

Dour los Portios quant ránandu nas l'affirmativa à la	[incérar la rénance]
Pour les Parties ayant répondu par l'affirmative à la question 27. 27.2. Quel est le pourcentage approximatif de vos actes publics établis à l'origine sous forme électronique (qu'ils soient ou non destinés à être utilisés à l'étranger dans le cadre de la Convention)?	[insérer la réponse]
28. Délivrez-vous des e-Apostilles ?	 [a] Oui. [b] Non - veuillez préciser: [i] Nous étudions l'utilisation des e-Apostilles et prévoyons de mettre en œuvre la composante e-Apostille - veuillez préciser: [insérer la réponse] [iii] Nous ne prévoyons pas pour le moment de mettre en œuvre la composante e-Apostille.
Pour les Parties ayant répondu par la négative à la question 28. 28.1. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés et qui pourraient vous empêcher de mettre en œuvre l'e-Apostille ?	 [a] Limites du droit interne. [b] Structure judiciaire ou administrative. [c] Difficultés de mise en œuvre (par ex., le manque de ressources, le manque d'infrastructures). [d] Coût. [e] Interopérabilité / compatibilité des systèmes. [f] Préoccupations en matière de sécurité. [g] Autre - veuillez préciser : [insérer la réponse]
Pour les Parties ayant répondu par la négative à la question 28. 28.2. Comment délivrez-vous une Apostille pour un acte public établi sous forme électronique ?	 [a] Les actes publics ne sont jamais établis sous forme électronique. [b] Par Apostille papier, jointe à une copie papier de l'acte public électronique. [c] Autre - veuillez préciser: [insérer la réponse]
Pour les Parties ayant répondu par l'affirmative à la question 28. 28.3. En vertu du droit interne de votre État, quels sont, parmi les actes suivants, ceux que vous considérez comme publics aux fins de la délivrance d'e-Apostilles ?	 [a] Les actes publics électroniques. [b] Les actes publics en papier qui ont été scannés par un fonctionnaire. [c] Les actes publics sur papier qui ont été scannés par les demandeurs.
Pour les Parties ayant répondu par l'affirmative à la question 28. 28.4. Comment une e-Apostille est-elle signée (cà-d., quelle technologie est utilisée pour appliquer une signature électronique / numérique) ?	 [a] Un certificat délivré par le gouvernement. [b] Technologie provenant d'un fournisseur commercial (par ex., Adobe) - veuillez préciser : [insérer la réponse] [c] Autre - veuillez préciser : [insérer la réponse]
Pour les Parties ayant répondu par l'affirmative à la question 28. 28.5. Comment une e-Apostille est-elle apposée / associée à l'acte public sous-jacent pour garantir que celui-ci n'est pas altéré ?	[insérer la réponse]
Pour les Parties ayant répondu par l'affirmative à la question 28. 28.6. Une fois délivrée, comment l'e-Apostille est-elle transmise au demandeur ?	 [a] Par courrier électronique (régulier). [b] Par courrier électronique (sécurisé / crypté). [c] Transmission électronique via une plateforme en ligne administrée par le gouvernement. [d] Transmission électronique via une plateforme en ligne administrée par un prestataire de services privé. [e] Autre - veuillez préciser : [insérer la réponse]

29.	Vos autorités sont-elles équipées pour accepter les e-Apostilles entrantes ?	[a] [b] [c]	Oui, toutes les e-Apostilles peuvent être traitées. Oui, mais à certaines conditions – veuillez préciser: [insérer la réponse] Non – veuillez expliquer pourquoi: [insérer la réponse]
30.	Tenez-vous un e-Registre ?	[a] [b]	Oui. Non – veuillez préciser : [i] Nous étudions l'utilisation d'un e- Registre et prévoyons de mettre en œuvre la composante e-Registre – veuillez préciser : [insérer la réponse] [ii] Nous ne prévoyons pas pour le moment de mettre en œuvre la composante e- Registre.
quest	les Parties ayant répondu par la négative à la ion 30. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés et qui pourraient vous empêcher de mettre en œuvre l'e-Registre ?	[a] [b] [c] [d] [e] [f]	Limites du droit interne. Structure judiciaire ou administrative. Difficultés de mise en œuvre (par ex., le manque de ressources, le manque d'infrastructures). Coût. Interopérabilité / compatibilité des systèmes. Préoccupations en matière de sécurité. Autre – veuillez préciser: [insérer la réponse]
quest	les Parties ayant répondu par l'affirmative à la ion 30. Quelle technologie est utilisée pour maintenir votre e-Registre ?	[a] [b]	Une plateforme élaborée par le gouvernement. Technologie provenant d'un fournisseur commercial – veuillez préciser : [insérer la réponse] Autre – veuillez préciser : [insérer la réponse]
31.	Avez-vous été en contact avec d'autres Autorités compétentes qui gèrent une composante de l'e-APP-et échangé des informations et / ou une expérience pertinente ?	[a] [b]	Oui – <i>veuillez préciser</i> : [insérer la réponse] Non.

Problèmes liés aux Apostilles

Une Apostille délivrée par votre Autorité [a] Exigences de forme (par ex., carré, côtés d'au compétente a-t-elle déjà été refusée par les moins neuf centimètres, bordure, encre, etc.) autorités d'une autre Partie contractante pour La manière dont l'Apostille a été [b] les motifs suivants: apposée / jointe à l'acte sous-jacent - veuillez préciser: [insérer la réponse] L'Apostille n'était pas signée. [c] [d] Un ou plusieurs des éléments d'information standard n'ont pas été remplis - veuillez préciser : [insérer la réponse] L'Apostille était sous forme électronique (e-[e] Apostille). L'acte public sous-jacent était sous forme [f] électronique. L'acte public sous-jacent avait expiré / n'a pas [g] été délivré dans un certain délai. L'acte sous-jacent n'était pas un acte public [h] selon la loi de l'État de destination. Autre - veuillez préciser : [i] [insérer la réponse] [j] Inconnu. [k] Non / Sans objet. Pour les Parties ayant répondu autrement que par la L'Apostille a de nouveau été délivrée. [a] négative à la question 32. Contact avec l'autorité destinataire. [b] 32.1. Si une Apostille a été rejetée, quelles mesures Contact avec l'Autorité compétente du lieu de [c] avez-vous prises? destination. Contact avec la mission diplomatique la plus

- [d] Contact avec la mission diplomatique la plus proche du lieu de destination.
- [e] Contact avec sa propre mission diplomatique accréditée au lieu de destination.
- [f] Contact avec le Bureau Permanent.
- [g] Aucune mesure n'a été prise.
- [h] Autre veuillez préciser : [insérer la réponse]
- [i] Inconnu.
- 33. Votre Autorité compétente a-t-elle déjà été sollicitée par des Autorités compétentes externes pour attester ou confirmer votre procédure de délivrance d'Apostilles ?
- [a] Oui veuillez préciser : [insérer la réponse]
- [b] Non.

34.	Une Apostille <i>reçue</i> par vos autorités a-t-elle déjà été refusée pour les motifs suivants :	[a] [b] [c] [d] [e] [f] [g] [h] [ii] [k] [li]	L'État de délivrance n'était pas une Partie contractante à la Convention Apostille – veuillez préciser : [insérer la réponse] Exigences de forme (par ex., carré, côtés d'au moins neuf centimètres, bordure, encre, etc.) La manière dont l'Apostille a été apposée / jointe à l'acte sous-jacent – veuillez préciser : [insérer la réponse] L'Apostille n'était pas signée. Un ou plusieurs des éléments d'information standard n'ont pas été remplis – veuillez préciser : [insérer la réponse] L'Apostille était sous forme électronique (e-Apostille). L'acte public sous-jacent était sous forme électronique. L'acte public sous-jacent avait expiré / n'a pas été délivré dans un certain délai. L'acte sous-jacent n'était pas un acte public selon la loi de l'État de destination. Autre – veuillez préciser : [insérer la réponse] Inconnu. Non / Sans objet.
Dive	rs		
35.	Souhaiteriez-vous participer à la réunion de la Commission spéciale de 2021 sur le fonctionnement pratique de la Convention Apostille ?	[a] [b] [c]	Oui, si possible, en personne. Oui, par vidéoconférence. Non.
publié	Avez-vous rencontré des difficultés, des problèmes ou des difficultés persistants dans le fonctionnement de la Convention Apostille que vous souhaiteriez voir abordés lors de la réunion de la Commission spéciale de 2021? souhaitez-vous que votre réponse à cette question soit e sans que votre autorité ou votre État ne soient onnés?	[a]	Oui – veuillez préciser : [insérer la réponse] Non.
publié	Avez-vous des suggestions qui pourraient aider à la promotion, à la mise en œuvre ou au fonctionnement de la Convention Apostille? souhaitez-vous que votre réponse à cette question soit e sans que votre autorité ou votre État ne soient ponnés?	[a] [b]	Oui – veuillez préciser : [insérer la réponse] Non.
38.	Souhaiteriez-vous participer au 12e Forum international sur l'e-APP (qui se tiendra en même temps que la réunion de la Commission spéciale)?	[a] [b] [c]	Oui, si possible, en personne. Oui, par vidéoconférence. Non.
publié	Existe-t-il des sujets spécifiques ou des questions pratiques que vous aimeriez voir abordés au Forum e- APP ? souhaitez-vous que votre réponse à cette question soit e sans que votre autorité ou votre État ne soient onnés ?	[a] [b]	Oui – veuillez préciser : [insérer la réponse] Non.

40. Le Bureau Permanent prépare actuellement une 2e édition du Manuel Apostille. Y a-t-il des sujets spécifiques, des suggestions de présentation ou de formatage, ou d'autres propositions à insérer ?

Veuillez noter que les réponses à cette question ne seront pas intégrées dans le premier projet de la 2e édition. Le BP en tiendra compte dans la préparation des projets ultérieurs.

Si oui, souhaitez-vous que votre réponse à cette question soit publiée sans que votre autorité ou votre État ne soient mentionnés ?

- [c] Oui *veuillez préciser* : [insérer la réponse]
- [a] Non.

Questionnaire 2 – Données et statistiques des Parties contractantes

Statistiques									
1.	Combien d'Apostilles ont été émises par vos autorités au cours de chacune des années suivantes ? Veuillez indiquer le nombre total, y compris les Apostilles électroniques (le cas échéant).	2016	[insérer la réponse]						
		2017	[insérer la réponse]						
		2018	[insérer la réponse]						
		2019	[insérer la réponse]						
		2020	[insérer la réponse]						
		[a] Inconnu – veuillez expliquer : [insérer la réponse]							
2.	Combien de légalisations ont été effectuées par vos autorités au cours de chacune des années suivantes ?		Actes sortants ³		Actes entrants ⁴				
		2016	[insérer la réponse]		[insérer la réponse]				
		2017	[insére	la réponse]	[ins	sérer la réponse]			
		2018	[insérer la réponse]		[insérer la réponse]				
		2019	[insére	la réponse]	[ins	sérer la réponse]			
		2020	[insére	la réponse]	[ins	sérer la réponse]			
3.	Quelles sont les principales destinations des Apostilles que vous avez émises ?	Destination		Numéro		Pourcentage			
		[insérer la réponse]		[insérer la réponse]		[insérer la réponse]			
		[insérer réponse]	_			[insérer la réponse]			
		[insérer réponse]		[insérer la réponse]		[insérer la réponse]			
		[insérer réponse]				[insérer la réponse]			
		[insérer la réponse]		[insérer la réponse]		[insérer la réponse]			
4.	Quelles sont les trois catégories d'actes publics pour lesquels les Apostilles ont été le plus souvent demandées ?	· I				e, de décès et de			
		[b]	Autres documents administratifs (notamment les décisions rendues p tribunaux administratifs ou des orga décision)			rendues par des			
		[c]	Extraits des registres du commerce et autres registres						
		[d]	Authentification notariale des signatures						
		[e]	Autres actes notariés						

Les légalisations effectuées par votre ministère des Affaires étrangères (ou équivalent) pour les documents établis sur votre territoire.

Les légalisations effectuées par vos consulats / ambassades sur un autre territoire pour les documents établis au sein de ce territoire.

		[f]	Diplômes et autres documents de formation						
		[g]	Documents judiciaires, notamment les jugements Brevets ou autres documents relatifs aux droits de propriété intellectuelle Documents relatifs aux adoptions						
		[h]							
		[i]			options				
		[ن]	Traductions Certificats médicaux ou de santé						
		[k]							
		[1]	Casier judiciaire						
		[m]	Certificats d'importation ou d'exportation Certificats d'origine Certificats de conformité Autre – veuillez préciser : [insérer la réponse]						
		[n]							
		[o]							
		[p]							
e-APP									
Pour les Parties ayant mis en œuvre une ou les deux composantes de l'e-APP.									
5.	Combien d'e-Apostilles ont été délivrées par vos autorités au cours de chacune des années suivantes ?	2016	[insérer la réponse]						
		2017	[insérer la réponse]						
		2018	[insérer	[insérer la réponse]					
		2019	[insérer la réponse]						
		2020	[insérer la réponse]						
			connu - veuillez expliquer : isérer la réponse]						
6.	Quelles sont les principales destinations des Apostilles électroniques que vous avez délivrées ?	Destination		Numéro	Pourcentage				
		[insérer la réponse]		[insérer la réponse]	[insérer la réponse]				
		[insérer la réponse]		[insérer la réponse]	[insérer la réponse]				
		[insérer la réponse]		[insérer la réponse]	[insérer la réponse]				
		[insérer la réponse]		[insérer la réponse]	[insérer la réponse]				
		[insérer la réponse]		[insérer la réponse]	[insérer la réponse]				
7.	À quelle fréquence votre e-Registre a-t-il été consulté au cours de chacune des années suivantes ?	2016	[insérer la réponse]						
		2017	[insérer la réponse]						
		2018	[insérer	[insérer la réponse]					
		2019	[insérer la réponse]						
		2020 [insérer la réponse]							
		[a] Inconnu – veuillez expliquer : [insérer la réponse]							

Informations complémentaires et documents justificatifs

Veuillez télécharger toute information ou document justificatif supplémentaire. Il peut s'agir de ressources destinées au grand public ou de lignes directrices destinées au personnel de l'Autorité compétente, ainsi que d'une décision judiciaire récente, d'une évolution législative, d'un livre, d'un article ou d'un ouvrage publié ayant trait au fonctionnement de la Convention Apostille. [télécharger]